

**PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 10 juillet 2020**

L'an deux mil vingt et le dix juillet à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. BOUQUET Frédéric M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, Mme HULEUX Cindy, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme PALLOT Irène, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine

Excusés : Mme GARREAU Elisabeth, M. PACCOUD Christian

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

1- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

La commission communale des impôts directs est chargée, avec le représentant du Trésor public, de fixer les bases de calculs dans l'imposition locale. Il s'agit de donner une évaluation de la valeur des biens immobiliers bâtis et non bâtis. 24 noms doivent être proposés à la Préfecture, qui choisira 6 titulaires et 6 suppléants. Seuls 19 noms ont pu être rassemblés.

La liste proposée est : Nicole BUHAS, Dominique POULET, Marcel THILLET, René DEPLANCHE, Joëlle RENOUD, Christian PACCOUD, Daniel NAVORET, Annick GREMY, Michel DESMARIS, Christian LORIN, Annie SANDRIN, Bernard MOLEY, Jean-Jacques BONNOT, Thierry CHARVET, Hervé MANIGAND, Paul DURAND, Raymond CUERQ, Arnaud LAMPS, René GOYON

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la composition de la liste ci-dessus, laquelle sera transmise en Préfecture.*

De la même manière, la commission intercommunale des impôts directs remplit la même fonction, mais au titre des locaux professionnels. Il convient donc de désigner 2 titulaires et 2 suppléants.

Sont proposés :

- Titulaires :

Bernard MOLEY

Jean Jacques BONNOT

- Suppléants :

Thierry CHARVET

Annick GREMY

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DESIGNE** les personnes ci-dessus comme représentants de la commune à la commission intercommunale des impôts directs.*

2- MODERNISATION DES POINTS LUMINEUX :

Une borne électrique (vers l'église) et les réverbères N° 159-157-20 et 15 sont à remplacer. Le SIEA est en charge des travaux, pour un coût total de 9 300 € TTC, auquel se déduira une subvention de 5 186.77 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** la modernisation des points lumineux par le SIEA pour un reste à charge de la commune de 4 113.23 € TTC.*

3 – AMENAGEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR :

Afin de répondre à la demande, il convient d'installer de nouvelles cavurnes au cimetière. 3 devis ont été demandés.

Par ailleurs, il conviendrait d'harmoniser le jardin du souvenir, notamment au niveau des plaques déposées par les familles.

Il est proposé l'achat d'un registre de 30 plaques pour un coût de 1 130 € auprès de la marbrerie Carrara.

Enfin, il est proposé de compléter l'aménagement par l'achat d'un banc soit droit (modèle Glycine) pour 885 €, soit incurvé (modèle Passiflore) pour 933 € auprès de la Marbrerie Carrara.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** l'achat de 5 cavurnes, pour un montant de 2 750.00 € TTC, d'un registre de 30 plaques, pour un montant de 1 130 € TTC et d'un banc modèle Passiflore, pour un montant de 933 € auprès de la marbrerie Carrara.*

4- ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEMENTAIRE AU COMITE CONSULTATIF DU CPINI :

Lors de la séance du 26 mai 2020, nous avons élu Annick GREMY, en qualité de titulaire à la commission du CPINI. Or, en sa qualité de Maire, Annick GREMY est membre de droit. Nous devons donc élire un membre en remplacement.

Hervé MANIGAND se propose, en qualité de suppléant. Annie SANDRIN, membre suppléant, se propose en qualité de titulaire.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ELIT** Mme Annie SANDRIN, membre titulaire et M. Hervé MANIGAND, membre suppléant du comité consultatif pour le CPINI.*

5 – QUESTIONS DIVERSES :

- RIFFIER GRANULAT VICAT, exploitant de la gravière, indique que celle-ci sera épuisée d'ici 3 à 4 ans. Ils ont un projet d'extension, lequel doit intégrer la réhabilitation du site après exploitation. Il nous faut donc commencer à réfléchir sur le devenir du site : aménagement en plan

d'eau, comblement et réhabilitation en pâturage ou autre, parc solaire flottant, etc.

- Au 31 décembre 2020, le tarif réglementé de l'électricité va disparaître. Il nous faudra choisir un fournisseur. Le SIEA se propose de faire l'appel d'offre en groupement de commande, par mutualisation entre les communes.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande du SIEA pour l'achat d'électricité.*

- Lors de la construction de la maison médicale, la SEMCODA n'a contracté aucun emprunt (financement sur ses fonds propres). Aujourd'hui, pour faire face à un besoin de trésorerie, elle souhaite contracter un emprunt à hauteur de 485 700 € et demande à la commune de se porter caution pour moitié avec le département.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DONNE** son accord de principe pour se porter garant de la SEMCODA pour la contractualisation d'un emprunt.*

- Prochaine réunion de la commission d'urbanisme : lundi 13 juillet 2020 à 14h.

Séance levée à 22h35

A GRIEGES, le 13 JUILLET 2020

Le Maire, Annick GREMY